

PDF sommaire:

Le présent fichier PDF **sommaire** présente le document

Les nouvelles frontières de l'Internet :

Quelle régulation, quels territoires, quels contenus ?

4èmes Rencontres parlementaires sur la Société de l'information et de l'Internet

Editeur : Altedia M&M Conseil - Paris, Juin 2003

Ce document est disponible dans la collection de l'ACONIT, Association pour un conservatoire de l'informatique et de la télématique, Grenoble, **fiche n°24633**.

Document de 97 pages.

Le présent PDF a pour objectif, de reproduire :

Les pages de couverture et d'en-tête

le sommaire

les listes des participants aux 3 tables rondes

les discours d'ouverture

Pour utiliser ce document, mentionnez les rencontres parlementaires, ainsi que la Base de Données ACONIT n° 24633.

Il est rappelé que la loi sur les droits d'auteur n'autorise que les reproductions partielles de documents à titre individuel et pour des motifs de recherche.

Fiche rédigée le 21/01/2019 par Jean Ricodeau.

Patrick BLOCHE
Député de Paris

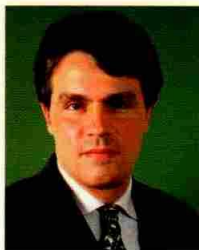
Patrice MARTIN-LALANDE
Député de Loir-et-Cher

André SANTINI
Député des Hauts-de-Seine

Co-présidents du Groupe d'études de l'Assemblée nationale sur l'internet,
les technologies de l'information et de la communication et le commerce électronique

Les nouvelles frontières de l'internet : quelle régulation, quels territoires, quels contenus ?





Patrick BLOCHE
Député de Paris



Patrice MARTIN-LALANDE
Député de Loire-et-Cher



André SANTINI
Député des Hauts-de-Seine

Le développement de la Société de l'Information en France appelle un effort constant du législateur pour définir un cadre juridique permettant à la fois la diffusion et l'appropriation des TIC par tout un chacun, la renaissance et la pérennisation de la nouvelle économie et le respect des axes définis dans le programme européen e-Europe 2005.

Face à des enjeux qui concernent aujourd'hui tous les secteurs de la vie économique, culturelle et sociale, la responsabilité des décideurs politiques est triple : il s'agit d'assurer l'égal accès de tous aux Technologies de l'Information et de la Communication, le développement de contenus et d'usages numériques "citoyens" et le maintien de la compétitivité de notre pays. Cela suppose d'abord de prendre en compte les spécificités de la communication en ligne dans le respect des droits des acteurs d'une révolution dont chacun s'accorde à dire qu'elle ne fait que commencer. Cela demande ensuite d'apporter des réponses aux questions qui se posent : qui finance ? Qui met en œuvre ? Qui régule ? Et sur quels réseaux, selon quelle technologie, dans quel environnement législatif ?

Dans un contexte marqué par le projet de loi sur l'économie numérique, la transposition du "Paquet télécom" et la transposition de la directive sur les droits d'auteur dans la société de l'information, les Rencontres parlementaires sur la Société de l'Information et l'Internet initiées par Patrick BLOCHE, député de Paris, Patrice MARTIN-LALANDE, député de Loire-et-Cher et André SANTINI, député des Hauts-de-Seine, co-présidents du Groupe d'études de l'Assemblée nationale sur l'internet, les technologies de l'information et de la communication et le commerce électronique, ont constitué un moment privilégié pour approfondir les débats autour de ces nouvelles frontières de l'internet.

Comment dynamiser le marché, tout en garantissant le service universel et la protection du consommateur ? Quels sont les nouveaux enjeux de la régulation, celle des réseaux comme des contenus ? Quelles nouvelles règles du jeu entre État, collectivités locales et opérateurs de réseaux ? Comment progresser dans l'aménagement numérique du territoire et lutter contre la fracture numérique ? Comment concilier rémunération des auteurs, protection des œuvres originales et nouveaux comportements de consommation des internautes ? Comment faire face au piratage ? Brevetabilité des logiciels et développement des logiciels libres... Autant de questions abordées dans ce colloque dont l'intégralité des communications et des échanges est reprise dans cet ouvrage.

*4^{èmes} Rencontres parlementaires
sur la Société de l'information et l'internet*

LES NOUVELLES
FRONTIÈRES
DE L'INTERNET :
QUELLE
RÉGULATION,
QUELS TERRITOIRES,
QUELS CONTENUS ?

Ce document porte le numéro ISBN

2-84541-070-0

**LES NOUVELLES FRONTIÈRES
DE L'INTERNET : QUELLE RÉGULATION,
QUELS TERRITOIRES, QUELS CONTENUS ?**

ACTE DU COLLOQUE
(Juin 2003)

Organisé et présidé par

Patrick BLOCHE
Député de Paris

Patrice MARTIN-LALANDE
Député de Loir-et-Cher

André SANTINI
Député des Hauts-de-Seine

Co-présidents du groupe d'études
de l'Assemblée nationale sur l'internet,
les technologies de l'information et de la communication
et le commerce électronique

Sous le haut patronage de

Jean-Louis DEBRÉ
Président de l'Assemblée nationale

Francis MER
Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie

et en présence de

Jean-Paul DELEVOYE
Ministre de la Fonction publique, de la Réforme de l'État et
de l'Aménagement du territoire

Jean-Jacques AILLAGON
Ministre de la Culture et de la Communication

Remerciements

Patrick BLOCHE, Patrice MARTIN-LALANDE et André SANTINI remercient Jean-Louis DEBRÉ, président de l'Assemblée nationale, et Francis MER, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, qui ont bien voulu accorder leur haut patronage à ces Rencontres, Jean-Paul DELEVOYE, ministre de la Fonction publique, de la Réforme de l'État et de l'Aménagement du territoire, et Jean-Jacques AILLAGON, ministre de la Culture et de la Communication, qui les ont honoré de leur présence, leurs collègues Jean DIONIS, député du Lot-et-Garonne, et Bruno SIDO, sénateur de la Haute-Marne, président du Conseil général de la Haute-Marne, ainsi que les experts et les professionnels qui ont bien voulu intervenir durant cette journée et dont les communications, les réflexions et les échanges ont concouru au succès et à l'intérêt de ces Rencontres.

Leurs remerciements vont également aux partenaires dont le concours a permis l'organisation de ces Rencontres :

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

SATLYNX

GROUPE LA POSTE

AFORS TELECOM

TISCALI FRANCE

SUN MICROSYSTEMS

MICROSOFT FRANCE

NC NUMERICABLE

NOOS

BOUYGUES TELECOM

FRANCE TELECOM

SOMMAIRE

<i>OUVERTURE</i>	1
<i>DES RENCONTRES PARLEMENTAIRES</i>	
Patrice MARTIN-LALANDE Député de Loir-et-Cher	
Nicole FONTAINE Ministre déléguée à l'Industrie	3
<i>TABLE RONDE I</i>	5
<i>QUELLES NOUVELLES NORMES LÉGISLATIVES ?</i>	
<i>1^{ère} Partie</i>	7
<i>Le marché, sa dynamisation et le rôle des Pouvoirs publics pour la stimuler</i>	
Jacques DOUFFIAGUES Ancien ministre, membre du Collège de l'Autorité de régulation des télécommunications (ART)	
Jean DIONIS Député du Lot-et-Garonne	10
Jacques CHAMPEAUX Secrétaire général de France Télécom	12
<i>La responsabilité des intermédiaires techniques</i>	14
Isabelle FALQUE-PIERROTIN Présidente du Forum des droits sur l'internet	
<i>Le marché et la satisfaction du consommateur</i>	16
Emmanuel FOREST Directeur général adjoint de Bouygues Telecom	
<i>Un foyer, un accès</i>	18
Rafi KOUYOUMDJIAN Président de Tiscali France	

<i>La place et les enjeux du câble</i>	20
Patrick LELEU Président-directeur général de Noos	
<i>Concurrence et marché :</i>	22
<i>le point de vue des opérateurs</i>	
François MAIRE Président d'Afors Telecom	
<i>Le cadre juridique du commerce électronique</i>	24
<i>après l'ordonnance du 23 août 2001 et le projet</i>	
<i>de loi pour la confiance dans l'économie numérique</i>	
Thibault VERBIEST Associé du Cabinet Ulys, avocat aux Barreaux de Paris et Bruxelles, chargé de cours à Paris I et Paris X	
<i>DÉBAT</i>	26
<i>2^{ème} Partie</i>	31
<i>La régulation : défis et enjeux</i>	
<i>Clôture de la matinée</i>	36
Jean-Paul DELEVOYE Ministre de la Fonction publique, de la Réforme de l'État et de l'Aménagement du territoire	
<i>Ouverture des travaux de l'après-midi</i>	47
Jean-Louis DEBRÉ Président de l'Assemblée nationale	
<i>TABLE RONDE II</i>	55
<i>HAUT DÉBIT ET TERRITOIRES</i>	
<i>Introduction : la révolution du haut débit</i>	57
André SANTINI Député des Hauts-de-Seine	

<i>Etat des lieux de la France numérique</i>	60
<i>Présentation de l'étude ORTEL</i> (Observatoire régional des Télécommunications)	
Bruno CASSETTE Chargé de mission sur les Nouvelles technologies de l'information et de la communication à la Délégation à l'Aménagement du territoire et à l'Action régionale (DATAR)	
<i>Le rôle de la Caisse des dépôts et l'organisation de la production</i>	63
Jean-Paul GUERIN Directeur adjoint de la Direction des NTIC de la Caisse des dépôts et consignations	
<i>Le câble français à la croisée des chemins</i>	64
Bernard COTTIN Président-directeur général de NC Numéricable	
<i>Le point de vue d'un opérateur</i>	66
Philippe BOISSAT Directeur général France de Satlynx	
<i>Les projets technologiques en cours et le rôle des élus</i>	67
Christophe STENER Directeur des Relations stratégiques de Microsoft France	
<i>Le point de vue de La Poste</i>	69
Nathalie ANDRIEUX Directrice du Développement des nouveaux services du Groupe La Poste	
<i>Territoires, contenus et organisation territoriale : l'exemple de la région Poitou-Charente</i>	71
Paul GUÉDON Responsable du Développement des coopérations publiques de l'Agence régionale Poitou-Charente des technologies de l'information (ARENTIS)	

DÉBAT	74
TABLE RONDE III	77
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROIT D'AUTEUR À L'ÈRE NUMÉRIQUE	
<i>Introduction</i>	79
Patrick BLOCHE Député de Paris	
<i>La brevetabilité des logiciels</i>	81
Xavier BUFFET-DELMAS Avocat associé du Cabinet Freshfields Bruckhaus Deringer, spécialiste en droit de la propriété intellectuelle et des nouvelles technologies	
<i>Le point de vue de Sun Microsystems</i>	83
Eric MAHÉ Technology advisor de Sun Microsystems	
<i>La défense de la propriété intellectuelle dans l'environnement numérique</i>	85
Marc MOSSÉ Avocat à la Cour, membre du Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique (CSPLA)	
<i>Quel rôle pour l'Etat ? Quels modes de régulation ?</i>	88
Cyril ROJINSKY Avocat au Barreau de Paris, membre du Conseil d'orientation du Forum des droits sur l'internet	
<i>L'EUCD, les logiciels libres et les problèmes de modification du droit d'auteur</i>	90
Loïc DACHARY Fondateur de la Free Software Foundation France et créateur de l'initiative EUCD.INFO	

DÉBAT

93

CLOTURE

95

DES RENCONTRES PARLEMENTAIRES

Jean-Jacques AILLAGON

Ministre de la Culture et de la Communication

TABLE RONDE 1

QUELLES NOUVELLES NORMES LÉGISLATIVES ?

PRÉSIDENT

Patrice MARTIN-LALANDE

Député de Loir-et-Cher

INTERVENANTS

Jacques CHAMPEAUX

Secrétaire général de France Télécom

Jean DIONIS

Député du Lot-et-Garonne, rapporteur sur le projet de loi sur
la confiance dans l'économie numérique

Jacques DOUFFIAGUES

Ancien ministre, membre du Collège de l'Autorité de
régulation des télécommunications

Isabelle FALQUE-PIERROTIN

Présidente du Forum des Droits sur l'internet

Emmanuel FOREST

Directeur général adjoint de Bouygues Telecom

Rafi KOUYOUMDJIAN

Président de Tiscali France

Patrick LELEU

Président-directeur général de Noos

François MAIRE

Président d'Afors Telecom

Thibault VERBIEST

Associé du Cabinet Ulys, avocat aux Barreaux de Paris
et Bruxelles, chargé de cours à Paris I et Paris X

TABLE RONDE 2

HAUT DÉBIT ET TERRITOIRES

PRÉSIDENT

André SANTINI

Député des Hauts-de-Seine

INTERVENANTS

Nathalie ANDRIEUX

Directrice du Développement des nouveaux services
du Groupe La Poste

Philippe BOISSAT

Directeur général France de Satlynx

Bruno CASSETTE

Chargé de mission sur les Nouvelles technologies
de l'information et de la Communication à la Délégation
à l'Aménagement du territoire et à l'Action régionale
(DATAR)

Bernard COTTIN

Président-directeur général de NC Numéricable

Paul GUÉDON

Responsable du Développement des coopérations publiques
de l'Agence régionale Poitou-Charente des technologies
de l'information (ARENTIS)

Jean-Paul GUERIN

Directeur adjoint de la Direction des NTIC de la Caisse
des dépôts et consignations

Christophe STENER

Directeur des Relations stratégiques
de Microsoft France

TABLE RONDE 3

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROIT D'AUTEUR À L'ÈRE NUMÉRIQUE

PRÉSIDENT

Patrick BLOCHE

Député de Paris

INTERVENANTS

Xavier BUFFET-DELMAS

Avocat associé du Cabinet Freshfields Bruckhaus Deringer,
spécialiste en droit de la propriété intellectuelle et des
nouvelles technologies

Loïc DACHARY

Fondateur de la Free Software Foundation France
et créateur de l'initiative EUCD.INFO

Eric MAHÉ

Technology Advisor de Sun Microsystems

Marc MOSSÉ

Avocat à la Cour, membre du Conseil supérieur
de la propriété littéraire et artistique

Cyril ROJINSKY

Avocat au Barreau de Paris, membre du Conseil
d'orientation du Forum des droits sur l'internet

Ouverture des Rencontres parlementaires

PATRICE MARTIN-LALANDE

Député de Loir-et-Cher

Patrice MARTIN-LALANDE s'est notamment spécialisé dans les dossiers relatifs à la communication, à l'internet et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan pour le budget de la communication, il est co-président du Groupe d'études de l'Assemblée nationale sur l'internet, les technologies de l'information et de la communication et le commerce électronique Représentant de l'Assemblée nationale française à l'Union interparlementaire. Patrice MARTIN-LALANDE a été chargé d'un rapport sur l'internet et le développement de la démocratie parlementaire, présenté à la Conférence de Genève en septembre 2003. Patrice MARTIN-LALANDE est également l'auteur du rapport au Premier ministre " L'internet, un vrai défi pour la France " (1997). Il a été de 1997 à 2002 secrétaire de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale.

Mesdames et messieurs, je suis heureux de vous accueillir en mon nom et au nom de Patrick Bloche et d'André Santini pour ces 4^{èmes} Rencontres parlementaires sur la Société de l'information et l'internet, dont le principal objectif consiste à faire le point sur les grands chantiers législatifs qui seront menés au cours de la législature. Il est clair que le rythme de la production législative ne parvient que

rarement à suivre le rythme d'évolution de l'internet et des technologies de l'information. La discussion relative à la loi sur la confiance dans l'économie numérique est bien engagée, et nous souhaitons que ce texte entre en application avant la fin de l'année. De façon générale, il convient de prendre garde à ne pas légiférer de façon trop rapide, sur des sujets mouvants, même si une stabilité totale ne peut guère être attendue, en matière d'internet. C'est l'une des raisons pour lesquelles il est important de s'assurer d'une mise en œuvre rapide des textes, afin de pouvoir, le cas échéant, revoir leurs dispositions au vu de la pratique et de l'évolution de l'environnement. Il faut en permanence évaluer et adapter la législation en tenant compte du contexte européen et international et aussi de la nécessité d'une certaine lisibilité du cadre juridique pour les opérateurs.

La loi sur l'économie numérique, que nous avons longuement discutée à l'Assemblée nationale, a pu faire l'objet d'enrichissements importants au cours de ce débat devant la représentation nationale, notamment à travers l'ajout du principe d'un droit de réponse sur l'internet (limité, dans un premier temps, à la presse sur ligne). La création d'une procédure de notification aux hébergeurs en vue d'obtenir la suspension de la diffusion d'un contenu illicite, constitue une autre de ces avancées. En matière d'internet mobile, l'intervention des collectivités locales dans le domaine des infrastructures haut débit, a également fait partie des sujets abordés au cours du débat parlementaire. On peut notamment s'inquiéter, en effet, du fait que les mêmes zones risquent d'avoir à "payer", à plusieurs reprises, pour disposer d'infrastructures de télécommunications performantes (haut débit, numérique terrestre...). La solidarité nationale devra donc pouvoir intervenir afin de ne pas courir ce risque.

NICOLE FONTAINE

Ministre déléguée à l'Industrie

Un message vidéo de Nicole Fontaine, ministre déléguée à l'Industrie, est diffusé. Madame la ministre y souligne notamment sa volonté de donner une impulsion forte au secteur de l'économie numérique, dans un contexte de développement fulgurant de celle-ci partout dans le monde, la France ne se plaçant toutefois qu'en 21^{ème} position parmi les nations où ce développement est le plus rapide. Madame Nicole Fontaine observe cependant que grâce à une action volontariste, la France est aujourd'hui le deuxième pays européen en termes de connexion à l'internet haut débit.

La définition du cadre juridique applicable aux prestataires de l'économie numérique et de l'internet fait également partie des éléments nouveaux – et nécessaires – introduits dans le débat, en particulier à travers le projet de loi sur la confiance dans l'économie numérique. Du point de vue de Madame Nicole Fontaine, le développement du haut débit dans notre pays constitue le vecteur de nouveaux services offerts aux citoyens, pour davantage de liberté, d'égalité et de fraternité.